



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Conditions de travail dans l'enseigne Monoprix

Question écrite n° 8820

Texte de la question

M. Éric Coquerel alerte Mme la ministre du travail sur les conditions de travail des salariés de l'entreprise Monoprix d'Issy-Les-Moulineaux. Depuis plusieurs semaines, les salariés de Monoprix Gambetta sont mobilisés pour exiger l'amélioration globale de leurs conditions de travail : respect des horaires de travail, fin des pratiques managériales irrespectueuses des salariés et de leurs représentants, paiement des pauses. Le 9 mars 2018, plus de 150 personnes se sont réunies pour protester. Le 5 mai, plus de 120 personnes se sont mobilisées, dont 50 % des effectifs de jour. Comme dans les nombreuses luttes sociales en cours, face à cette situation, la direction de l'entreprise ne fait preuve d'aucune ouverture et refuse tout dialogue social. M. Éric Coquerel s'oppose fermement à l'absence d'écoute et de dialogue de la part de la direction de Monoprix. Il lui demande donc de faire la lumière sur cette absence de dialogue et d'intervenir afin de rétablir des conditions de travail et de dialogue social décentes.

Texte de la réponse

L'inspectrice du travail territorialement compétente pour la situation de l'entreprise Monoprix d'Issy-Les-Moulineaux, a été saisie de nombreuses demandes d'intervention formulées par plusieurs membres des institutions représentatives du personnel. Elle s'est attachée, dans un contexte de dialogue social bloqué et de tension, à faire appliquer la réglementation du travail dans le respect des droits et des obligations réciproques des parties afin de résoudre les difficultés rencontrées et les situations dénoncées. L'inspectrice du travail s'est notamment impliquée dans la recherche d'une amélioration du dialogue social et du fonctionnement des institutions représentatives du personnel en intervenant auprès de la direction de l'établissement et en rencontrant l'ensemble des organisations syndicales. A ce jour, les manquements à la réglementation du travail dénoncés sont régularisés et les conditions requises sont réunies pour garantir le bon fonctionnement des institutions représentatives du personnel et le dialogue social. L'évolution de la situation fera l'objet d'un suivi attentif au cours de l'année 2019.

Données clés

Auteur : [M. Éric Coquerel](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (1^{re} circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8820

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : [Travail](#)

Ministère attributaire : [Travail](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 mai 2018](#), page 4449

Réponse publiée au JO le : [29 janvier 2019](#), page 973